

Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 septembre 2022

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Val-Joli, tenue le 6 septembre 2022 à 20h00, en son lieu habituel au 500, route 249, Val-Joli .

Sont présents les conseillères et conseillers :Sylvain Côté, Philippe Verly, Gilles Perron, Raymond Côté, Jonathan Morin et Johanne Maurice.

Tous formant quorum sous la présidence du maire Rolland Camiré.

Est également présente Marie-Céline Corbeil, directrice générale et greffière-trésorière.

La personne qui préside la séance, soit le maire Rolland Camiré informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le maire Rolland Camiré ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Rolland Camiré constate le quorum à 20 h 00 et déclare la séance ouverte.

2022-09-01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil.

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté et en conséquence il demeure ouvert à toute modification :

Ordre du jour

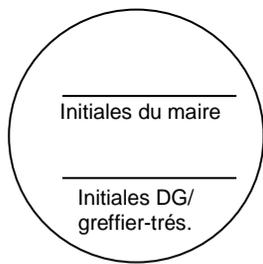
1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022
4. Première période de questions du public
5. Autorisation des comptes
6. Rapports des différents comités
 - a. Mairie
 - b. Travaux publics
 - c. Régie incendie
 - d. Loisirs, culture, familles et aînés
 - e. Environnement
 - f. Trans-Appel
 - g. Urbanisme
7. Adoption règlement 2022-08 visant à modifier le règlement sur les permis et certificats numéro 2004-9 dans le but de modifier les dispositions du certificat d'autorisation pour l'abattage d'arbres, d'intégrer des dispositions portant sur les menus travaux et l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'un conteneur ou d'une remorque à des fins de bâtiments accessoire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE TRANSPORT

8. Résolution pour le remplacement du tracteur Kubota
9. Résolution pour certificat de conformité des traverses de motoneiges Club Harfang de l'Estrie



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire — 6 septembre 2022

10. Résolution pour l'achat de sable d'hiver

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

HYGIÈNE DU MILIEU

11. Résolution pour lancer un appel d'offres pour le contrat de collecte et enfouissement des matières résiduelles.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12. Compte-rendu de l'officier en bâtiment, environnement et agraire – août 2022

13. Résolution pour le projet de la rue Girard

LOISIRS ET CULTURE

14. Résolution octroyant un montant de 100\$ pour l'organisation de la Fête nationale des Aînés au Bel-Âge.

AUTRES

15. Affaires nouvelles et suivi

a. Pavage rue Saint-Antoine

b. Achat de mobilier urbain pour le projet du parc Floral

16. Deuxième période de questions

17. Correspondance

a. Remerciement Conseil Sport Loisirs pour Finale des Jeux du Québec.

18. Levée de l'assemblée

ADMINISTRATION

2022-09-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2022

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022, ils renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron appuyé par le conseiller Jonathan Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2022.

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent, aucune question.

2022-09-03

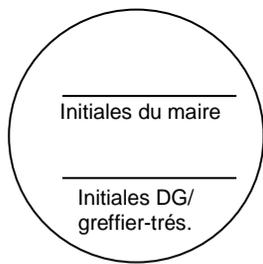
5. AUTORISATION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière a remis, avant la séance régulière du conseil, les factures, les chèques et les feuilles de temps pour étude, aux membres du conseil responsables de leurs vérifications, qu'une copie de la liste des comptes à payer a été remise à chacun et que les membres du conseil ont pu obtenir des réponses à leurs interrogations au sujet des diverses dépenses.

La greffière-trésorière atteste que les crédits suffisants sont disponibles pour pourvoir au paiement des dépenses.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté appuyé par le conseiller Raymond Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer et les chèques émis selon la suivante soient acceptés et/ou payés tel que présenté.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli
Assemblée ordinaire — 6 septembre 2022

Liste des paiements émis (du 2022-08-13 au 2022-09-07) Détaillée par Date

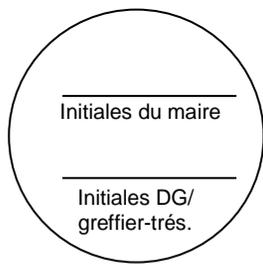
Poste Banque: 54-100-00-001

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200492	(I)			2022-08-15	1468	Sherwin-Williams	327,67 \$
202200553	(I)			2022-08-24	1376	Johnny Resto	27,23 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-100-00-001 354,90 \$

Poste Banque: 54-110-00-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202200485	(I)			2022-08-17	723	AXION	80,43 \$
202200486	(I)			2022-08-17	28	hydro	336,04 \$
202200487	(I)			2022-08-17	4	BELL MOBILITÉ	67,74 \$
202200488	(I)			2022-08-17	143	BELL CANADA	75,78 \$
202200489	(I)			2022-08-18	8	Retraite QUÉBEC/REMISES DE L'EMPLOYEUR	632,20 \$
202200490	(I)	8097		2022-08-18	745	FIDUCIE DESJARDINS/	2 090,53 \$
202200493	(I)			2022-08-24	1460	SSD Structures Inc.	16 132,72 \$
202200494	(I)			2022-08-24	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.	9 626,92 \$
202200495	(I)			2022-08-24	1466	Constructions NTX Inc	15 021,48 \$
202200496	(I)			2022-08-25	475	ACIER DAVID SIMMONDS	236,22 \$
202200497	(I)			2022-08-25	1360	ADN COMMUNICATION	52,44 \$
202200498	(I)			2022-08-25	929	ATELIER LAVOIE	30,99 \$
202200499	(I)			2022-08-25	789	ÉNERGIE SONIC INC.	579,32 \$
202200500	(I)			2022-08-25	678	ENVIRO CONNEXIONS	5 103,15 \$
202200501	(I)	8098		2022-08-25	638	Fonds d'information sur le	25,00 \$
202200502	(I)			2022-08-25	1367	GESTION ÉCONO PLUS INC.	137,74 \$
202200503	(I)			2022-08-25	784	LAVE-AUTO DEPAN'EXPRESS	587,08 \$
202200504	(I)			2022-08-25	41	MRC DU VAL-SAINT-	50 634,64 \$
202200505	(I)	8099		2022-08-25	365	SOCIÉTÉ DE GESTION	1 079,93 \$
202200506	(I)			2022-08-25	241	PÉTROLES SHERBROOKE	1 376,48 \$
202200507	(I)			2022-08-25	876	SINTO INC.	592,47 \$
202200508	(I)			2022-08-25	1442	Traction Sherbrooke (555)	648,20 \$
202200509	(I)			2022-08-25	817	VEOLIA ES CANADA SI INC	143,72 \$
202200510	(I)			2022-08-25	1109	POULIOT ÉQUIPEMENT DE	117,81 \$
202200511	(I)			2022-08-25	35	LOCATION WINDSOR INC.	424,55 \$
202200512	(I)			2022-08-25	60	PIECES D'AUTO BILODEAU	71,05 \$
202200513	(I)			2022-08-25	611	LETTRAGE LW	252,95 \$
202200514	(I)			2022-08-25	14	VIVACO groupe coopératif	1 830,69 \$
202200515	(I)			2022-08-25	1395	Sidevic	33,77 \$
202200517	(I)			2022-08-31	579	SPA DE L'ESTRIE	2 909,03 \$
202200518	(I)			2022-09-02	811	LES CAMIONS INTER ESTRIE	560,27 \$
202200519	(I)	8100		2022-09-02	1470	Centre d'inspection & Ici Pneu	204,66 \$
202200520	(I)	8101		2022-09-02	1295	Climatisation A.C inc.	191,32 \$
202200521	(I)			2022-09-02	1358	MARIE-CÉLINE CORBEIL	105,00 \$
202200522	(I)			2022-09-02	1314	VINCENT CÔTÉ	105,00 \$
202200523	(I)	8102		2022-09-02	1471	Entretien A. Maurice inc.	6 523,98 \$
202200524	(I)			2022-09-02	678	ENVIRO CONNEXIONS	4 937,54 \$
202200525	(I)			2022-09-02	1355	EUROFINS ENVIRONEX	600,17 \$
202200526	(I)			2022-09-02	887	EXCAVATION MICHEL	6 671,63 \$
202200527	(I)			2022-09-02	962	EXCAVATION R. TOULOUSE	1 586,80 \$
202200528	(I)			2022-09-02	61	FQM (FÉDÉRATION QUÉB.	2 220,53 \$
202200529	(I)			2022-09-02	94	GABRIEL COUTURE ET FILS	22 153,55 \$
202200530	(I)			2022-09-02	1258	GIVESCO INC.	275,99 \$
202200531	(I)			2022-09-02	1280	GONFLABLE.CA INC.	574,88 \$
202200532	(I)			2022-09-02	499	GRANULAB PLUS	12 104,85 \$
202200533	(I)			2022-09-02	1072	PHILIPPE LAPLANTE	60,00 \$
202200534	(I)			2022-09-02	35	LOCATION WINDSOR INC.	203,36 \$
202200535	(I)			2022-09-02	799	MARC MORIN	1 176,99 \$
202200536	(I)	8103		2022-09-02	638	Fonds d'information sur le	10,00 \$
202200537	(I)			2022-09-02	30	MARTINEAU	113,83 \$
202200538	(I)			2022-09-02	41	MRC DU VAL-SAINT-	1 062,50 \$
202200539	(I)	8104		2022-09-02	1257	Les Pneus ROBERT	105,15 \$
202200540	(I)	8105		2022-09-02	1245	PORTES DE GARAGE	223,06 \$
202200541	(I)			2022-09-02	140	RESSORTS CHARLAND	1 280,76 \$
202200542	(I)			2022-09-02	947	ROLLAND CAMIRÉ	105,00 \$
202200543	(I)			2022-09-02	225	DIANE ST-PIERRE	1,40 \$



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 septembre 2022

202200544 (I)	8106	2022-09-02	1472	TRANSPORT MICHEL	423,08 \$
202200545 (I)		2022-09-02	1467	Tôle Vigneault inc.	2 565,00 \$
202200546 (I)		2022-09-02	899	JEAN-LUC TREMBLAY	60,00 \$
202200547 (I)		2022-09-02	1321	ALAIN VIDAL	60,00 \$
202200552 (I)		2022-09-02	14	VIVACO groupe coopératif	3 215,66 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-110-00-000 **180 413,03 \$**

Total des paiements **180 767,93 \$**

Total des chèques **12 423,80 \$**

Total des dépôts direct **168 344,13 \$**

180 767,93 \$

Total des paies émises (du 2022-08-13 au 2022-09-07)

Dépôt direct: 14 091,68 \$

Chèque: 0,00 \$

Total: **14 091,68 \$**

6. RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS ET DOSSIERS :

a) mairie :

Le maire Rolland Camiré fait état de l'avancement des différents dossiers :

- Les travaux au parc Floral avancent bien, au niveau du gazebo, il reste à finaliser la toiture.
- Les travaux de nivelage débuteront le 12 septembre.
- Un ponceau sera changé dans le chemin de la Grande Ligne dans la semaine du 12 septembre.
-

b) Travaux publics et hygiène du milieu Le maire précise qu'il y a eu du rechargement de fait sur le 9^e rang mais il faudra planifier des travaux conjoints avec St-Claude, il y a beaucoup de rechargement à faire dans la partie des côtes. Également une rencontre a lieu avec l'entrepreneur le 7 septembre concernant les travaux de prolongement de réseaux sur le chemin Marcotte.

c) Régie des incendies : pas de sujet.

d) Loisirs, culture, familles et aînés : la conseillère Johanne Maurice mentionne que la fête familiale s'est bien déroulée et que la saison de balle a été bien appréciée des participants.

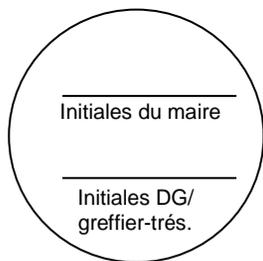
e) Dossier environnement : pas de sujets

f) Trans-Appel : le conseiller Gilles Perron mentionne qu'il y a eu une réunion le 24 août dernier. Il est très difficile financièrement de planifier le fonctionnement à long terme en raison du retard du versement des subventions de la part du gouvernement. Il manque des sommes pour 2021 et le financement de 2022. À la lecture des derniers résultats, le transport adapté et le transport collectif reprennent progressivement les niveaux d'avant la pandémie, ce qui est bon signe. Les résultats du sondage concernant les besoins de transport collectifs seront déposés bientôt.

g) Urbanisme : . 1 pas de sujet.

2022-09-04

7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-08 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2004-9



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 septembre 2022

DANS LE BUT DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DU CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'ABATTAGE D'ARBRES, D'INTÉGRER DES DISPOSITIONS PORTANT SUR LES MENUS TRAVAUX ET L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN CONTENEUR OU D'UNE REMORQUE À DES FINS DE BÂTIMENT ACCESSOIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli applique sur son territoire un règlement de permis et certificats et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et des articles 445 et suivants du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
appuyé par le conseiller Philippe Verly
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter par la présente le règlement numéro 2022 - 08 conformément aux dispositions des articles 119 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et des articles 445 et suivants du Code municipal.

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlement de la Municipalité, sous le no 2022-08 et en conséquence, signé par le maire et la greffière-trésorière, et déposé sous la garde de celle-ci.

TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER

2022-09-05

8. RÉOLUTION POUR LE REMPLACEMENT DU TRACTEUR KUBOTA

CONSIDÉRANT QUE le tracteur Kubota LX3310 2020 éprouve à répétition des problèmes mécaniques

CONSIDÉRANT QUE Équipements RM Nadeau nous a prêté un autre équipement en 2021 pour procéder à des réparations sur le tracteur LX3310 devant solutionner le problème;

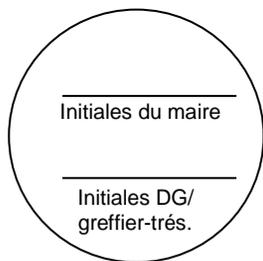
CONSIDÉRANT QUE présentement le tracteur LX3310 est de nouveau en réparation et que Équipement RM Nadeau nous prête à nouveau un équipement pendant la durée de la réparation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli a besoin d'un équipement fonctionnel pour l'ensemble de ses travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE Équipement RM Nadeau propose de remplacer le tracteur Kubota LX3310 2020 par un équipement Kubota LX2610 de l'année 2021. en offrant un remboursement au montant de 3642.15\$ plus taxes suite à l'échange ;

CONSIDÉRANT QUE Équipement RM Nadeau propose de transférer ou équiper le Kubota LX2610 des mêmes équipements que ceux déjà fournis sur le tracteur Kubota LX3310 et de faire le premier entretien préventif à 100heures d'utilisation à ses frais;

CONSIDÉRANT QUE Équipement RM Nadeau garantie l'équipement pour une période de 6 ans à compter de la date de prise de possession par la municipalité; Le préambule fait partie intégrante de la résolution.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 septembre 2022

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser le remplacement du Kubota LX3310 2020 par un Kubota LX2610 2022 Contre un remboursement de 3642.15\$ plus taxes applicables;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tout document relatif à ce contrat.

2021-09-06

9 RÉSOLUTION POUR CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE TRAVERSES DE MOTONEIGES

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige Harfang de l'Estrie Inc. demande à la municipalité de statuer sur la conformité des traverses de motoneige sur les routes sous sa responsabilité, soit sur le rang 11 (3 traverses);

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'émettre le présent certificat de conformité pour les traverses de motoneige du club de motoneige Harfang de l'Estrie sur les routes sous la responsabilité de la municipalité de Val-Joli pour la saison 2022-2023.

2021-09-07

10 RÉSOLUTION POUR L'ACHAT DE SABLE D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli doit faire l'achat de sable d'hiver pour l'entretien de son réseau routier

Il est proposé par le conseiller Philippe Verly
Appuyé par le conseiller Gilles Perron
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de 400 tonnes de sable abrasif au coût de 7.75\$ la tonne non livrée chez Constructions Maurice et Claude Ltee.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

HYGIÈNE DU MILIEU

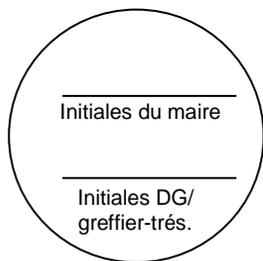
2022-09-08

11. RÉSOLUTION POUR LANCER UN APPEL D'OFFRES POUR LE CONTRAT DE COLLECTE ET ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la collecte et l'enfouissement des matières résiduelles vient à échéance le 31 décembre 2022;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Côté
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE lancer un appel d'offres public pour le contrat de collecte et enfouissement des matières résiduelles prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une période selon l'option retenue par le conseil.



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 septembre 2022

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

12. COMPTE-RENDU DE L'OFFICIER EN BÂTIMENT, ENVIRONNEMENT ET AGRAIRE POUR LE MOIS D'AOÛT 2022

Ce point sera traité à une prochaine séance du conseil.

2022-09-09

13. RÉOLUTION POUR LE PROJET DE LA RUE GIRARD

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 678 036 prévoit réaliser la construction d'une rue privée sur le lot ;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de la construction, un certificat d'autorisation doit être demandé au ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC)

CONSIDÉRANT QUE la demande de certificat touche une partie du chemin Kendall situé en zone inondable;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire souhaite obtenir des précisions dans la correspondance datée du 30 août 2022 adressée par courriel à la direction générale;

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Gilles Perron
Appuyé par le conseiller Sylvain Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'informer le propriétaire du lot 3 678 036 :

QUE l'étude du chemin Kendall devant être assumée par le promoteur donc que toute facture pour toute étude doit lui être adressée directement et qu'il devra la payer;

QUE l'obtention d'un certificat d'autorisation est de la responsabilité du promoteur;

QUE les frais exigibles par le MELCC pour déposer une demande de certificat d'autorisation pour le chemin Kendall sera payée par la municipalité de Val-Joli;

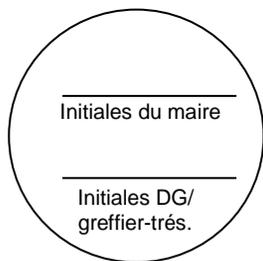
QUE la construction d'un chemin privé peut être réalisé à la condition d'obtenir permis de construction émis par l'officier responsable de l'émission des permis de la municipalité de Val-Joli suite au dépôt d'une demande complète et conforme à toute réglementation pour l'obtention d'un tel permis;

QU'un permis de lotissement pourra être obtenu lorsque toutes les conditions pour l'obtention d'un permis de construction seront rencontrées et qu'une demande complète aura été déposée;

QUE les travaux de construction de la rue devront faire l'objet d'une surveillance de chantier et que copie du rapport devra être déposée à la municipalité de Val-Joli;

QU'en tout temps, la municipalité peut ordonner la fermeture d'un chantier non conforme;

QUE la rue devra être pavée avant de faire l'objet de toute éventuelle demande d'entretien ou de cession de rue;



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 septembre 2022

QUE la municipalité n'accepte aucune responsabilité présente et future quant à la réalisation de tout ouvrage relatif à la construction de la rue privée auprès des futurs propriétaires riverains du lot de la rue projetée;

QUE le promoteur doit informer dans toutes transactions futures et dans tout contrat de vente de terrain que la rue est privée.

LOISIRS ET CULTURE

2022-09-10

14. RÉSOLUTION OCTROYANT UN MONTANT DE 100\$ POUR L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE DES AÎNÉS AU BEL-ÂGE

CONSIDÉRANT QUE le comité organisation de la Fête nationale des aînés a présenté une demande d'aide financière pour un montant de 100\$ à la municipalité de Val-Joli;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Val-Joli souhaite participer financièrement à cet événement;

Il est proposé par la conseillère Johanne Maurice
Appuyé par le conseiller Jonathan Morin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'offrir une aide financière de 100\$ pour la réalisation de la Fête des Aînés au Centre Régional de Bel-Âge.

15. AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVI

15 A) PAVAGE DE LA RUE ST-ANTOINE Ce point est reporté

2022-09-11

15 B) ACHAT DE MOBILIER URBAIN POUR LE PROJET DU PARC FLORAL

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés (FCRC) prévoit l'ajout de mobilier urbain et adapté;

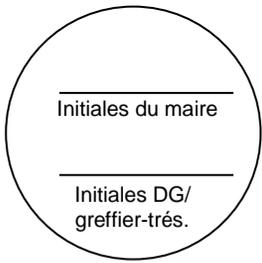
Il est proposé par le conseiller Jonathan Morin
Appuyé par la conseillère Johanne Maurice
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'autoriser l'achat de 8 bancs de parcs au montant de 481\$ et 2 tables de pique-nique conforme ADA (adaptées pour fauteuil roulant) au montant de 1462\$ plus taxes et transport chez Global Industrial;

D'autoriser l'achat d'une balançoire avec accessibilité pour fauteuil roulant au montant de 4100\$ plus taxes, montage et livraison chez Confection Emrick..

16. 2^e PÉRIODE DE QUESTION

Pas de questions



Procès-verbaux de la Municipalité de Val-Joli

Assemblée ordinaire --- 6 septembre 2022

17. CORRESPONDANCE

- a. Remerciement Conseil Sport Loisirs pour Finale des Jeux du Québec.

2022-09-12

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Philippe Verly que la présente séance soit levée à 20h32 Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rolland Camiré,
Maire

Marie-Céline Corbeil,
Directrice générale et greffière-trésorière

RENONCIATION À LA SIGNATURE DE CHACUNE DES RÉSOLUTIONS

Je soussigné, Rolland Camiré, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et que ma signature du présent procès-verbal est équivalente à ma signature de chacune des résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Signé à Val-Joli en date du _____.

Rolland Camiré, maire